

ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Afrique du Sud Question écrite n° 12165

Texte de la question

M Jean-Pierre Bequet appelle l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires etrangeres, sur la degradation de la situation des droits de l'homme en Afrique du Sud. Depuis la proclamation de l'etat d'urgence, des informations en provenance de ce pays font etat d'emprisonnements et de mauvais traitements infliges a des enfants. La France a un role important a jouer dans l'evolution de la situation des droits de l'homme dans le monde. C'est pourquoi il lui demande de lui exposer les mesures concretes qui ont ete prises vis-a-vis de l'Afrique du Sud, ainsi que la position de la France quant a l'evolution de la situation interne de ce pays en regard du respect des droits de l'homme.

Texte de la réponse

Reponse. - Le ministre d'Etat souhaite rappeler a l'honorable parlementaire que le Gouvernement n'a cesse d'oeuvrer en vue du demantelement du systeme intolerable de l'apartheid, en denoncant les violations des Droits de l'homme qu'un tel systeme provoque et en les condamnant : qu'il s'agisse de la detention sans jugement, au nom d'une conception inadmissible de la serurite, de personnes suspectees de s'opposer a l'apartheid ; qu'il s'agisse de mauvais traitements infliges meme a des enfants incarceres pour avoir simplement revendique le droit de vivre dans des conditions decentes ; qu'il s'agisse enfin d'assassinats dont les auteurs ne courent guere de risques. La France a, en particulier, demande qu'une demarche soit effectuee par les Douze, pour obtenir que l'Etat d'urgence impose depuis 1985 soit aboli. Cette demarche a ete faite le 20 avril. Il convient egalement de rappeler les interventions de la France, et avec elle des Douze, pour l'abolition de la peine de mort. Le ministre d'Etat souhaite assurer l'honorable parlementaire que le Gouvernement francais ne relachera pas ses efforts, a titre bilateral, ou de concert avec ses partenaires, pour que les autorites mettent enfin en place les conditions propres a favoriser le dialogue entre toutes les composantes de la societe sud-africaine. La liberation de tous le prisonniers politiques et la levee de l'etat d'urgence constituent, a ses yeux, des prealables indispensables a l'instauration de reelles negociations entre les autorites de Pretoria et les representants veritables des diverses communautes de ce pays.

Données clés

Auteur : M. Bequet Jean-Pierre
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 12165
Rubrique : Politique exterieure

Ministère interrogé : affaires étrangères Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 24 avril 1989, page 1845